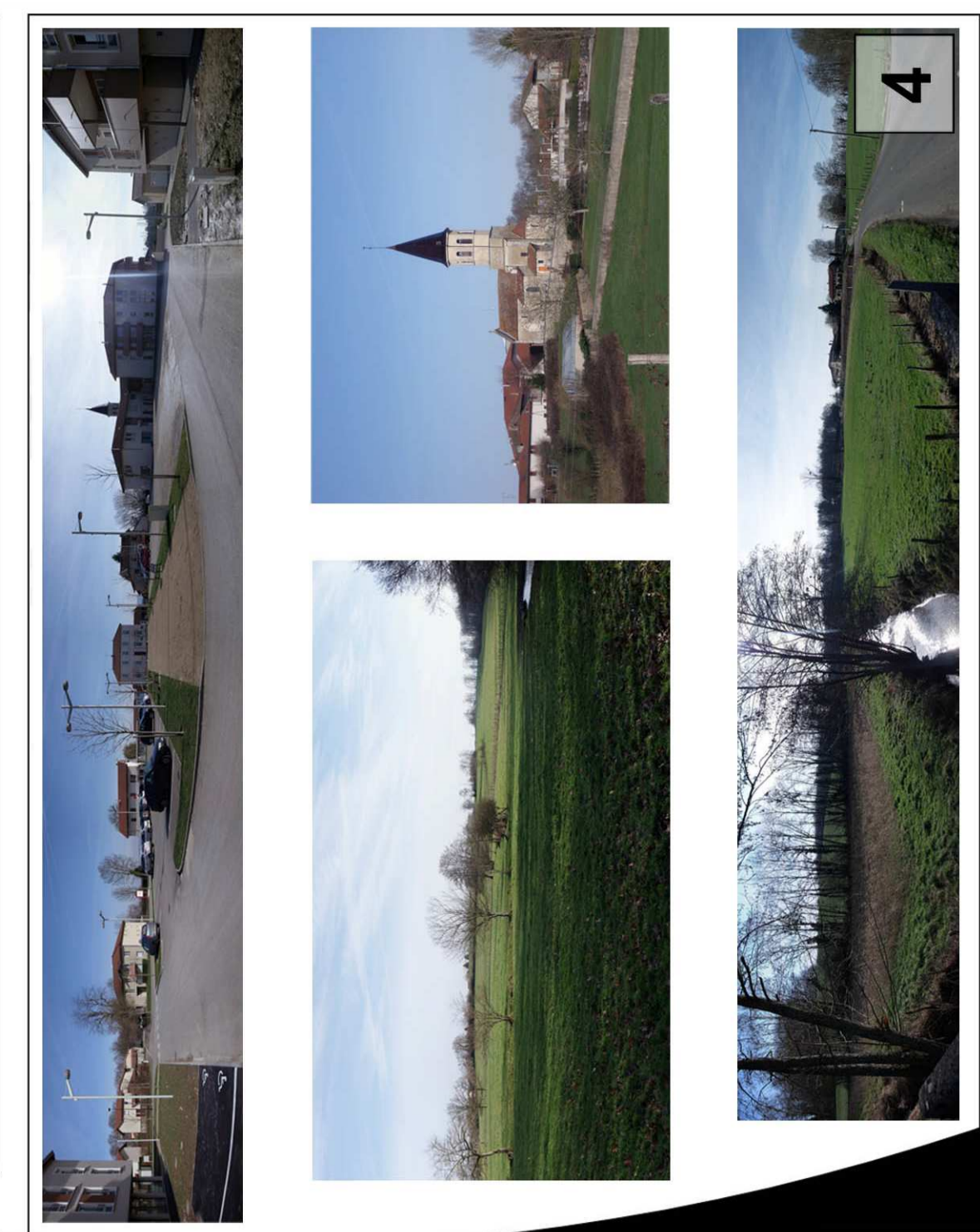


Echelle : 1/2 500ième

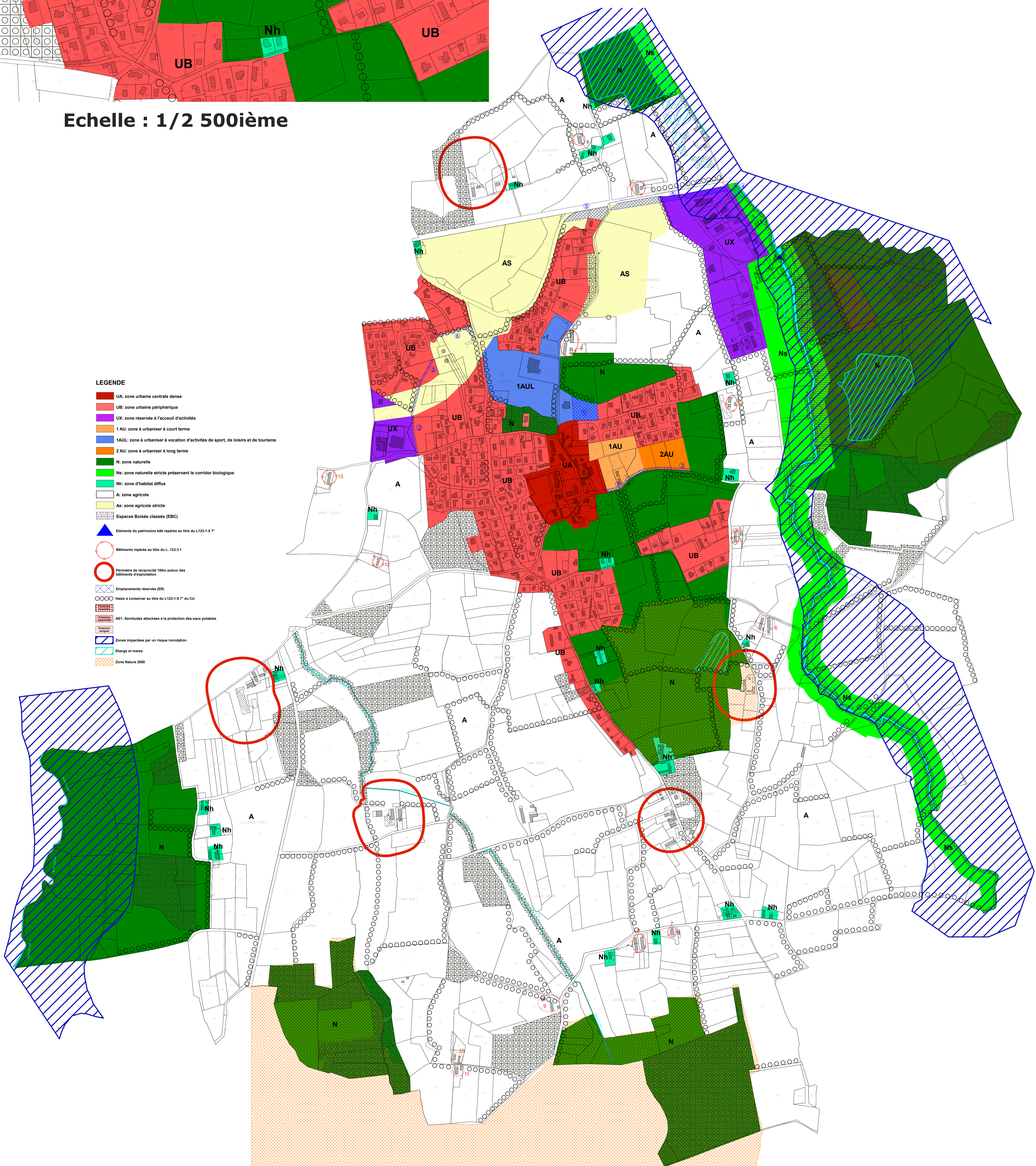
Plan Local d'Urbanisme
SAINT-REMY (Ain-01)

Plan de zonage - Echelle : 1/4 500ième



DOSSIER D'APPROBATION DU PLU

PLU révisé et arrêté le 26/06/2018
 Modifié le 29/06/2017
 Le Maire, Marie-Monique
 BOURGHE
 PLU révisé et arrêté le 26/06/2018
 Modifié le 29/06/2017
 Le Maire, Marie-Monique
 BOURGHE



- LEGENDE**
- UA: zone urbaine centrale dense
 - UB: zone urbaine périphérique
 - UX: zone réservée à l'accueil d'activités
 - 1 AU: zone à urbaniser à court terme
 - 2 AU: zone à urbaniser à long terme
 - 1AUL: zone à urbaniser à vocation d'activités de sport, de loisirs et de tourisme
 - N: zone naturelle
 - Ns: zone naturelle stricte préservant le corridor biologique
 - Nh: zone d'habitat diffus
 - A: zone agricole
 - As: zone agricole stricte
 - Espaces Boisés classés (EBC)
 - Éléments du patrimoine bâti repérés au titre du L123-1-6 7°
 - Bâtiments repérés au titre du L. 123.3.1
 - Périmétre de réciprocity 100m autour des bâtiments d'exploitation
 - Emplacements réservés (ER)
 - Routes à conserver au titre du L123-1-6 7° du CU
 - AS1: Servitudes attachées à la protection des eaux potables
 - Parcelles agricoles
 - Zones impactées par un risque inondation
 - Etangs et marais
 - Zone Natura 2000